

Un investissement doublement rentable

SÉCHAGE EN GRANGE/ Damien Bouchet a investi dans un hangar de séchage de fourrage équipé de panneaux thermovoltaïques en 2017. Il revend l'électricité produite par les panneaux et récupère la chaleur pour sécher son fourrage. Depuis, il estime que l'exploitation a atteint son autonomie alimentaire à 90 %.

Par Claudia Huard,
animatrice Fdsea

À la tête d'un troupeau de 250 chèvres et d'une surface de 270 ha dont 90 irrigués, Damien Bouchet et son associé cherchaient la meilleure manière de produire de la luzerne de qualité. Ils souhaitaient s'affranchir de l'achat de luzerne déshydratée nécessaire à l'alimentation des caprins, sans pénaliser leur niveau de production. Ils ont fait construire un hangar permettant de sécher jusqu'à 300 tonnes de luzerne par an grâce à la chaleur produite par les panneaux solaires disposés sur sa toiture. « L'idée a germé en 2014. Il nous a fallu 3 années entre le début de la réflexion du projet et la mise en service de l'installation », confie l'éleveur de Blanzay (86).

QUE DES AVANTAGES

Les associés de la SCEA des Feuillages cultivent 15 ha de luzerne irriguée. Ils fauchent avec une autochargeuse par tranche de 5 ha les trois premières coupes qu'ils répartissent dans deux cellules de leur hangar, pouvant contenir chacune environ 70 tonnes de fourrage.



Il faut compter 3 jours pour sécher le fourrage en grange.

Elles sont équipées d'un plancher perforé laissant passer l'air chaud propulsé par le ventilateur pour permettre le séchage. Entre la fauche et la mise en grange, le chantier dure 3 jours auxquels il convient d'ajouter une durée équivalente pour le séchage. La luzerne sèche est ensuite stockée dans une troisième cellule. La manipulation, c'est-à-dire le chargement depuis l'autochar-

geuse lors de l'enrangement et la reprise pour la distribution, est assurée par une griffe montée sous la charpente sur des rails. L'éleveur avoue qu'il a gagné en confort de vie et de travail. « Terminées les récoltes de luzerne de nuit et les coupes loupées à cause des impondérables de la météo ! Le système fonctionne automatiquement en fonction des paramètres prédéfinis et adaptés aux besoins », apprécie Damien Bouchet.

QUALITÉ PRÉSERVÉE

Côté alimentation, le séchage permet de conserver les qualités nutritives du fourrage et de réduire l'achat de compléments alimentaires. « La luzerne est fauchée en brin de 30 cm. Cela permet

une meilleure circulation de l'air et limite le risque de tassement au séchage contrairement à des brins courts. Le fourrage est rentré à un taux de matière sèche situé entre 50 et 70 % », détaille l'éleveur.

La ration des chèvres est composée de luzerne, de maïs ensilage et grain, de graines de tournesol à laquelle des correcteurs azotés sont ajoutés. « Nous avons remarqué qu'un tri naturel était en cours au sein du troupeau depuis le changement d'alimentation. Il y a plus de réformes tandis que les chevrettes se comportent très bien. »

Financièrement, la SCEA s'y retrouve. Elle a investi 310 000 € pour l'outil de séchage et a bénéficié de subventions de la région et de l'Ademe. Le retour sur investissement est prévu au terme de 10-12 ans, voire moins. Elle revend la totalité de l'électricité produite par les panneaux au tarif d'environ 13 c€/kWh. Les charges diminuent et la rentabilité de l'exploitation est meilleure. Damien Bouchet ne regrette pas son investissement : « la charge s'est transformée en annuité ». ■

Les chiffres

L'exploitation

- 270 ha de SAU dont 90 ha irrigués
- Maïs grain et ensilage, blé tendre, tournesol, colza, pois protéagineux, luzerne
- 250 chèvres
- 3 UTH
- En cours de certification HVE niveau 3 (haute valeur environnementale)

L'investissement

- 310 000 € dont 30 000 € pour l'autochargeuse et 280 000 € pour le séchoir (bâtiment en bois, centrale photovoltaïque de 36 kWc avec vente totale d'électricité et système de séchage comprenant 1 ventilateur de 22 kW)
- Retour sur investissement : entre 10 et 12 ans
- Coûts de fonctionnement : 3 000 € d'électricité

« L'idée a germé en 2014. Il nous a fallu 3 années entre le début de la réflexion du projet et la mise en service de l'installation. »

Damien Bouchet, éleveur à Blanzay



La collecte des fûts DASRI

INFORMATION SANITAIRE/ La collecte bisannuelle des DASRI (des déchets d'activité de soins à risques infectieux) est organisée par le GDMA en mai et novembre dans les cabinets vétérinaires.

Le jeudi 2 mai, à :

- LE BLANC (clinique vétérinaire des Mille Étangs)
- MONTMORILLON (Dr Lopez Jesus),
- PLEUMARTIN (SCP Perochon Lebeau)
- TOURNON ST MARTIN (Dr. Lefebvre Jérémy)

Le lundi 20 mai à :

- ISSOUDUN (Dr Beguin)
- CHATILLON S/INDRE (Drs Lorriot et Guigon)
- MÉZIÈRES EN BRENNE (Drs Debacker et Blommaert)
- BUZANÇAIS (Cabinet vétérinaire BVL)
- LIGNIÈRES (Drs Chery et Depreter)
- LIGNIÈRES (Drs Proteau et Lagarde)

• VIERZON (Dr Alloncle).

Le mardi 21 mai 2019 à :

- ST SULPICE LES FEUILLES (Dr Lambert)
- STE SÈVÈRE S/INDRE (Cabinet Janssens Van Hoof)
- CHAILLAC (Clinique Animavet)
- ST BENOÎT DU SAULT (Dr Frand)
- AIGURANDE (Selari Chopin)
- CLUIS (SEP Fosse/ Chirossel)
- NEUVY ST SÉPULCHRE (Dr Bruaux)
- LA CHÂTRE (Selari Veterinaires Associes)
- STE SÈVÈRE S/INDRE (Drs Van Haaren et Van Reussel)
- CHATEAUMEILLANT (Cabinet vétérinaire)

Le mercredi 22 mai à :

- ARGENTON S/ CREUSE (Alliance Pastorale et chez le Dr Corbeel)
 - SAINT GAULTIER (Selari Veterinaires Galtois)
 - EGUZON CHANTÔME (Drs Letourneur Salesse)
 - CHÂTEAURoux (GDMA)
 - VALENÇAY (cabinet Vétérinaire de Gatines).
- Les tarifs sont fixés pour 2019 comme suit : 1L : 2.51 €, 2L : 2.93 €, 3L : 3.18 €, 4L : 3.34 €, 9L : 3.76 €, 30L : 11.70 €, et 50L : 12.12 €. Ces prix comprennent la fourniture du fût, le transfert vers le centre d'élimination, l'incinération et la traçabilité. ■

Renseignements au GDMA : 02.54.08.13.80 - www.gdma36.fr

Comment ça marche ? /



Le bâtiment de la SCEA est équipé de panneaux solaires nouvelle génération dit thermovoltaïques. Ceux-ci produisent simultanément de l'électricité et de la chaleur. Il est ainsi possible de sécher des matières premières telles que du bois, des denrées alimentaires ou du fourrage.

Le séchage en grange avec ce système permet de sécher le foin à l'abri des UV du soleil en conservant ses propriétés nutritionnelles. Au moindre rayon de soleil, les panneaux transmettent la chaleur à l'air qui la traverse. Cet air est ensuite canalisé, soit par la couverture du bâtiment en bas acier, soit par une paroi « double peau » fixée sous la charpente et est renvoyée vers le couloir d'aspiration et de distribution où se situe le ventilateur. Ce dernier aspire l'air qui se réchauffe sous les panneaux. Il refoule l'air chaud sous la matière à sécher disposée dans les cellules de séchage de foin en vrac. Le fourrage est manipulé par une griffe téléscopique. Le nombre et le dimensionnement des ventilateurs doivent être appropriés pour le bon fonctionnement du séchoir et l'atteinte des quantités de séchage annuelles.

Le processus de séchage est optimisé et sécurisé : en mode automatique, la régulation adapte le fonctionnement du ventilateur en fonction de la température et de l'hygrométrie de l'air sous les panneaux. Le système dispose d'une fonction anti-fermentation, utile en début de séchage. Le démarrage des ventilateurs est forcé de manière périodique pour maintenir la qualité et éviter le tassement d'herbe trop verte.

Il est également possible d'alterner la ventilation des cellules : le séchage est alors plus économe en électricité.

C.H.